

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MAI 2025

N°020_2025

DATE DE LA CONVOCATION :
14/05/2025
DATE D’AFFICHAGE :
14/05/2025

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Absent : 3
Ayant donné procuration : 0

OBJET : Autorisation relative au recrutement d’agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d’activités

L’an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le **VINGT**, à vingt heure huit, le Conseil Municipal de la Commune de La BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **MAI** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire** et la désignation de Madame Laurence PETIT en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Gérard GRELET, Amelle HAFASFA, Eric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Laurence PETIT, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

Absents :

Alexandre HAYEK
Lou LOMBARD
Sandrine PEREIRA

Exposé des motifs

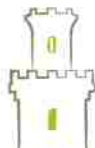
La Maire expose qu’au vu des besoins de la collectivité en matière de personnel durant l’été, il est nécessaire que l’assemblée délibère sur le principe du recrutement d’agents non titulaires de droit public pour faire face à un accroissement saisonnier d’activité.

Comme chaque année, le service technique de la municipalité doit faire face à un accroissement d’activité dû à la période estivale ainsi qu’aux missions purement saisonnières qui sont assurées durant quelques mois.

Afin de répondre à ce besoin, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi saisonnier pour l’année 2025 tels que définis dans le tableau ci-après :

Service	Nbre	Temps de travail hebdomadaire	Grade	Echelon	Indice de rémunération	Période
Service Technique	1	25/35	Adjoint technique	1 ^{er}	367	Du 25 mai 2025 au 24 novembre 2025

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 – chapitre 012.



COMMUNE DE LA BASTIDONNE		Envoyé en préfecture le 26/05/2025
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE		Reçu en préfecture le 26/05/2025
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr		Publié le ID : 084-218400109-20250520-020_2025-DE

Visas :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L332-23-2°,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatifs aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Au vu de ce qui précède, oui l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

- ▶ **DECIDE** du recruter un agent non titulaire de droit public, pour le motif accroissement saisonnier d'activité,
- ▶ **AUTORISE** Madame la Maire, ou son représentant, à signer le contrat d'engagement correspondant, ainsi que tout document utile à la bonne gestion de ce dossier.

Fait à La Bastidonne,
Le 20 mai 2025.

Madame La Maire,
Emma LEON.



Le Secrétaire de séance,
Laurence PETIT.